

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1995)

Heft: 79

Artikel: Déficit accru de l'AVS-AI

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déficit accru de l'AVS-AI

En 1993, l'AVS-AI a enregistré un déficit de 641 millions de francs suisses au premier semestre de cette année, soit 150 millions de plus qu'en 1994.

Les assurances sociales enregistrent un déficit de 641 millions de francs suisses au premier semestre de cette année, soit 150 millions de plus qu'en 1994.

Les recettes ont certes augmenté, mais les dépenses aussi.

L'avenir demeure incertain.

Selon Freddy Müller, porte-parole de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), cette tendance n'est pas forcément durable. Les rentes AVS-AI ont en effet été majorées de 3% au début de 1995 ; ajoutée à l'augmentation des rentiers, cette adaptation a provoqué une hausse des dépenses de 5% pour l'AVS et de 6% pour l'AI. Pour en savoir plus, il faut attendre le compte général en fin d'année, estime M. Müller : « ce sont les années à venir qui décideront si le financement de l'AVS est garanti dans le futur. La démographie et la marche de l'économie permettront de dire si tout va bien ou s'il faut envisager d'autres instruments de financement ».

Entre 1980 et 1994, les dépenses pour l'AVS, l'AI et les prestations complémentaires ont bondi de 13,3 à 32 milliards de francs suisses. Celles de la seule AVS sont passées de 10 à plus de 23 milliards de francs suisses. D'ici à l'an 2010, compte tenu des coûts supplémentaires dus au vieillissement de la population et des changements apportés par les récentes adaptations, les charges AVS devraient passer à plus de 60 milliards de francs, soit 2,6 fois plus qu'en 1994! En conséquence, la part de 20% imputée aux pouvoirs publics explosera également de 4,6 mil-

liards en 1994 à 12 milliards à partir de 2010.

Malgré tout cela, le déficit de l'AVS se situe alors aux environs de 10 milliards. Et sans le relèvement de l'âge de la retraite des femmes d'une année à partir de 2001, et d'une seconde année à partir de 2005, cette charge augmenterait encore d'un demi-milliard de francs suisses par an.

Ces chiffres ont été calculés sur la base d'un taux constant de 20% des subventions étatiques, avec des prestations et des cotisations inchangées.

Compte-tenu de l'état des finances publiques et de la conjoncture économique, on mesure à quel point le financement de l'AVS, mais aussi de l'AI et des prestations complémentaires demeure préoccupant, même dans leur forme actuelle.

LES HÔPITAUX COÛTENT CHER

En 1993, les caisses-maladie ont déboursé 1723 francs par assuré. Sur ce chiffre, les frais hospitaliers représentent une charge de plus en plus lourde. Selon l'Office fédéral des assurances sociales, en effet, leur part s'est élevée à 44% de l'ensemble des coûts médico-pharmaceutiques. Les traitements médicaux arrivent en deuxième position (36%). La part des médicaments utilisés dans les traitements ambu-

latoires était moindre, en revanche, puisqu'elle représentait 16% des coûts globaux.

La part des médicaments ne cesse de reculer depuis les années soixante. Alors qu'un franc sur quatre était encore dépensé en médicaments en 1970, cette proportion n'était plus que d'un franc sur six en 1993 (16%). Le poids des traitements médicaux a également diminué, passant de 46 à 36% dans le même temps. En revanche, les frais hospitaliers ont pris le chemin inverse : de 26% en 1970, leur part se montait à plus de 44% en 1993. Les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales soulignent pourtant une apparente contradiction : les Suisses séjournent moins longtemps à l'hôpital. Entre 1992 et 1993, les journées d'hospitalisation sont passées de 22 à 18,6 millions, soit une diminution de 15,5%. En 1992, les patients restaient hospitalisés en moyenne 21,2 jours contre 17,2 jours en 1993. Le nombre de ces hospitalisations a cependant augmenté : si, en 1983, une personne sur neuf était hospitalisée, cette proportion est passée à une sur six en 1993. Cette baisse de la durée d'hospitalisation a plusieurs causes. Tout d'abord, les demandes d'économies de la part des pouvoirs publics et des caisses d'assurance-maladie ont entraîné une diminution du personnel et du nombre de lits. Ensuite, le développement des soins à domicile a lui aussi contribué à écourter les séjours à l'hôpital.

Articles extraits de la sélection d'information faite par la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES).

